CNOPS : du nouveau concernant les médicaments onéreux pris en charge dans le cadre du tiers payant / Secteur public

Abderrahim DERRAJI - 2021-12-01 11:52:39 - Vu sur pharmacie.ma

Par la note de service n°37/2021, la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS) a indiqué qu'il a été décidé de rembourser les médicaments onéreux en tiers pays au niveau des CHU et hôpitaux publics sur la base de remboursement hospitalier (PBRH), en se référant à la liste des médicaments onéreux pris en charge chez les patients pris en charge aux CHU et aux hôpitaux publics. La CNOPS indique par la même note que liste des médicaments concernés sera automatiquement mise à jour à chaque réception d'une nouvelle version du Guide des médicaments remboursables. Cliquez sur le lien pour en savoir plus : https://pharmacie.ma/uploads/pdfs/note-service-CNOPS.pdf